



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 31310

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet de la mise en place du mouvement intra-académique pour l'académie de Nancy-Metz. Plus de 4 500 enseignants du second degré ont postulé au mouvement intra-académique en Lorraine. Ils ont rencontré plusieurs difficultés pour mener à bien leurs démarches. Les informations dont ils pouvaient disposer pour formuler leurs vœux se sont parfois avérées peu fiables (avec des différences entre les informations publiées sur le site Internet et celles données sur le site télématique), l'affichage des postes vacants était faux ou incomplet, le logiciel permettant à chaque enseignant d'évaluer son barème a été souvent défaillant. A cela se sont ajoutées les pannes des différents serveurs, rendant ainsi parfois bien difficile la saisie des demandes. Ces dysfonctionnements sont certainement imputables à la mise en place du nouveau mode de mouvement des personnels mais n'en sont pas moins source de contraintes et de démarches inutiles de la part des candidats à la mutation. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser les mécanismes d'évaluation du système de mutation déconcentré qui ont été mis en place tant au niveau national que local et les améliorations qui peuvent déjà être envisagées pour les prochaines années.

Texte de la réponse

La mise en place du nouveau mouvement national à gestion déconcentrée a déjà fait l'objet d'un premier bilan, à l'issue de la première phase interacadémique, en mai dernier. Un second bilan tiré des premières données statistiques issues à la fois de la phase interacadémique et de la phase intra-académique vient d'être présenté aux représentants des personnels réunis en comité technique paritaire le 12 juillet 1999. Les grandes tendances observables à l'issue de ce premier mouvement déconcentré montrent que la mobilité des enseignants n'est pas affectée par ces nouvelles procédures qui ont permis à plus de 40 % des enseignants d'obtenir une affectation définitive dans un établissement de leur choix en 1999 contre environ 30 % en 1998. A la prochaine rentrée scolaire, ce bilan sera affiné et une évaluation plus large sera faite avec toutes les académies sur la base d'une grille d'analyse nationale. L'objectif de cette évaluation, à la fois nationale et académique, sera d'améliorer l'an prochain le déroulement des procédures en s'appuyant sur l'avis des services académiques et des personnels.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31310

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3557

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5376